



UNIL | Université de Lausanne  
Institut de hautes études en administration  
publique  
bâtiment IDHEAP  
CH-1015 Lausanne

## MASTER PMP – Horaires des épreuves écrites et orales de rattrapages 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année - janvier/ juin 2024 – du 19 août au 3 septembre 2024 : (sous réserve de modifications) –

Version **du 15.07.2024**

Date	Heures	Salle	Libellé		Année	Format
Lu 19.08.2024	13 h 30 à 15 h 30	005 IDHEAP	Épreuve MPMP - Économie et politiques publiques	O. Schöni	Master I	Ecrit 2 H
Ma 20.08.2024	10 h à 12 h	005 IDHEAP	Épreuve MPMP - Management public	O. Glassey	Master I	Ecrit 2 H
Ma 20.08.2024	14 h à 16 h	005 IDHEAP	Épreuve MPMP - Économie suisse	Th. Braendle	Master I	Ecrit 2 H
Me 21.08.2024	-	-	-	-	-	-
Je 22.08.2024	10 h 00 à 11 h 30	005 IDHEAP	Épreuve MPMP – Policy Evaluation	P. Bundi	Master I	90 min Anonyme
Je 22.08.2024	14 h à 16 h	005 IDHEAP	Épreuve MPMP - Légistique	S. Weerts	Master I	Ecrit 2 H
Ve 23.08.2024	9 h à 12 h	005 IDHEAP	Épreuve MPMP - Administration publique comparée	J. Ph. Trein	Master I	Ecrit 3 H
Lu 26.08.2024	9 h à 12 h	201 IDHEAP	Épreuve MPMP – Gestion des ressources humaines publiques	D. Giauque	Master I	Ecrit 3 H



UNIL | Université de Lausanne  
Institut de hautes études en administration  
publique  
bâtiment IDHEAP  
CH-1015 Lausanne

Lu 26.08.2024	Dès 14 h selon horaire à venir sur Moodle	201 IDHEAP	Épreuve MPMP - Droits fondamentaux	G. Chatton	Master I	Oral 15 min
Ma 27.08.2024	9 h à 12 h	201 IDHEAP	Épreuve de MPMP - Droit constitutionnel	S. Weerts	Master I	Écrit 3 H
Me 28.08.2024	10 h à 11 h 30	201 IDHEAP	Epreuve de MPMP - Politics and Institutions in Switzerland	M. Hinterleitner	Master I	Écrit 90 min
Jeudi -	-	-	Journée de la gouvernance	-	-	-
Ve 30.08.2024	13 h à 15 h	201 IDHEAP	Épreuve de MPMP - Droit administratif	D. Haenni	Master I	Écrit 120 min
Master II	À définir	À définir	Analyse politiques transitions écologiques	S. Nahrath	Master II	Oral 20 min + travail

*Pour de plus amples détails concernant le déroulement des épreuves et les rattrapages de travaux personnels écrits ainsi que leurs délais de rendu, veuillez-vous adresser directement et au plus vite auprès du Professeur concerné.*

*Attention : tout travail/document de rattrapage non rendu à la date indiquée par le Professeur concerné et sans justificatif valable transmis dans les 3 jours selon Règl. du MPMP sera considéré comme « non présentation non justifiée » et sanctionné par la note de 1.0*

Une fois inscrit, obligation de se présenter à la session de rattrapage (sauf juste motif).

Pour toute autre question réglementaire, merci de vous référer au [Règlement du Master PMP](#) qui s'applique – Chapitre IV

[Sabine.janssens@unil.ch](mailto:Sabine.janssens@unil.ch) – 021 692 68 27